

➤ Dossier de presse

➤ Réunion trimestrielle

Septembre 2026

3^e Réunion trimestrielle du Département de la Moselle

LES GRANDS AXES DE CETTE SESSION

Cette rentrée 2026 place la Moselle sous le feu des projecteurs. Terres de Jim, venue historique du Pape Léon XIV, rentrée dans nos collèges : autant d'événements qui témoignent du dynamisme et du rayonnement de notre département. Mais l'attractivité de la Moselle se construit aussi au quotidien, par notre capacité à investir, à accompagner les territoires et à offrir aux Mosellans un cadre de vie et des services de qualité.

C'est tout le sens du travail mené par l'Assemblée départementale qui, à l'occasion de cette 3^e Réunion trimestrielle, poursuit son action au service des Mosellans et de l'avenir de notre territoire. Cette ambition passe aussi par une Moselle accessible et connectée, grâce à des infrastructures essentielles comme l'A31, la VR52 ou encore l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, indispensables à son attractivité et à son rayonnement.

Cette réunion soumet 12 rapports au vote des élus.

1. FINANCES DÉPARTEMENTALES DU GRAND EST : UN ÉQUILIBRE À PRÉSERVER DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS CONTRAINT

Hausse des dépenses de solidarité, recettes davantage exposées aux évolutions de la conjoncture économique, érosion de l'épargne : le rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est consacré à la situation financière des Départements confirme les contraintes croissantes auxquelles ils sont confrontés. Dans ce contexte, préserver les capacités d'action et d'investissement du Département constitue un enjeu majeur.

La Chambre constate qu'entre 2020 et 2024, à l'échelle du Grand Est, les charges de fonctionnement ont progressé plus rapidement que les recettes, sous l'effet notamment de la hausse des dépenses sociales. Parallèlement, la transformation du panier de recettes des Départements les rend davantage dépendants de ressources sensibles à la conjoncture économique.

Malgré cette dégradation, la Chambre relève que la capacité d'investissement des Départements du Grand Est n'est pas, à ce stade, remise en cause. Elle ne formule par ailleurs aucune recommandation dans le cadre de ce contrôle.

Pour le Département de la Moselle, ce contexte conforte la nécessité de maintenir une gestion financière attentive, capable de répondre à la progression des dépenses de solidarité tout en préservant les moyens consacrés aux investissements et à l'aménagement du territoire.

2. BUDGET 2026 : LE DÉPARTEMENT AJUSTE SES MOYENS AUX BESOINS DES MOSELLANS

La Décision Modificative n°2 (DM2) vient ajuster le budget 2026 du Département de **16,3 M€**, portant le volume total des inscriptions budgétaires de l'année à **1,234 milliard d'euros**. Ces ajustements permettent notamment de répondre à l'évolution des dépenses de solidarité tout en poursuivant les investissements engagés sur le territoire.

> LES SOLIDARITÉS AU CŒUR DES AJUSTEMENTS

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées de **13,2 M€**, principalement pour tenir compte de l'évolution des besoins dans le champ social.

Le Département adapte notamment les crédits consacrés au RSA, dont le montant total inscrit au budget 2026 atteint désormais **173,7 M€**.

Des moyens supplémentaires sont également mobilisés en faveur de l'autonomie : **7,5 M€** concernent les personnes en situation de handicap, notamment au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'amendement Creton. Pour les personnes âgées, **5 M€ supplémentaires** sont prévus pour les frais de séjour en établissement et **0,4 M€** pour l'APA versée aux établissements.

Un financement est par ailleurs inscrit au titre du **Fonds mobilité des Services Autonomie à Domicile**, avec une participation équivalente de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

> POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE

La DM2 prévoit également **3,1 M€** de crédits d'investissement supplémentaires.

La principale inscription, à hauteur de **2,35 M€**, concerne le projet d'acquisition d'un bien immobilier à Hombourg-Budange, destiné à accueillir **le nouveau centre d'exploitation de Sarrebourg**. L'objectif est de regrouper plusieurs sites dans le cadre de la politique de territorialisation du Département.

Plusieurs opérations bénéficient également d'ajustements permettant de poursuivre ou de solder les engagements pris par la collectivité : AMIE57 pour l'immobilier d'entreprise, soutien aux investissements touristiques, construction de l'EHPAD d'Ars-sur-Moselle ou encore réalisation d'un parcours muséographique interactif et travaux dans la crypte de la cathédrale de Metz.

Enfin, **700 000 € sont redéployés** pour permettre le paiement des premières situations relatives à la création de la restauration scolaire du collège François Rabelais de L'Hôpital.

> UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE AJUSTÉ

En parallèle de ces dépenses, la DM2 intègre de nouvelles recettes, notamment **882 725 € en investissement**. Elles proviennent principalement du Fonds mobilité (**342 700 €**), du Fonds CHÊNE (**172 208 €**) ainsi que de participations de communes et d'intercommunalités à des travaux routiers.

Les recettes de fonctionnement progressent pour leur part de **400 000 €**, essentiellement grâce au Fonds mobilité en faveur des Services Autonomie à Domicile.

.../...

> LES CHIFFRES CLÉS

- 1,234 Md€** — budget 2026 après DM2
- +16,3 M€** — ajustements budgétaires de la DM2
- +13,2 M€** — dépenses de fonctionnement
- +3,1 M€** — dépenses d'investissement
- 173,7 M€** — crédits 2026 consacrés au RSA

3. CUISINE CENTRALE : DES MOYENS AJUSTÉS ET UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

La Décision Modificative n°2 du budget annexe de la Cuisine Centrale Départementale de Vitry-sur-Orne prévoit un ajustement de 20 800 €. L'essentiel, soit 19 000 €, permet d'adapter les crédits consacrés aux ressources humaines, notamment pour prendre en compte la revalorisation du SMIC intervenue au 1^{er} juin 2026 et la prolongation de deux contrats.

Cette décision modificative intègre également l'opération menée à l'occasion des Terres de Jim, du 11 au 13 septembre, où les chefs de cuisine des collèges mosellans se sont mobilisés pour préparer et proposer des repas au public sur l'espace départemental.

200 repas à 10 € étaient prévus à la vente. Après déduction du coût des denrées et des frais de gestion et d'organisation, les bénéfices de l'opération, estimés à 1 000 €, seront reversés à la Banque Alimentaire de Moselle.

À travers cette initiative, le Département valorise à la fois le savoir-faire et l'engagement des équipes de la restauration scolaire départementale et une démarche concrète de solidarité.



© O. Toussaint

4. SOLIDARITÉ TERRITORIALE : 8,4 M€ REDISTRIBUÉS AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS MOSELLANES

Le Département de la Moselle poursuit son rôle de solidarité entre les territoires en répartissant en 2026 plus de 8,4 M€ au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Ces crédits bénéficieront aux communes et intercommunalités disposant des ressources fiscales les plus faibles.

Dotation versée par l'État et répartie par le Conseil départemental, le FDPTP constitue un outil de péréquation et de solidarité entre les territoires. Son principe : orienter les moyens vers les collectivités les plus défavorisées au regard de leur potentiel fiscal.

En 2026, l'enveloppe attribuée à la Moselle s'établit à 8 402 479,75 €, contre 9 532 871 € en 2025, soit une diminution de 1,13 M€ (-12 %). Cette baisse intervient alors que l'enveloppe nationale du FDPTP recule elle-même de 23 %, passant de 214,3 M€ à 164,3 M€.

> UNE PRIORITÉ DONNÉE AUX COMMUNES LES PLUS FRAGILES

Le Département propose de reconduire les principes de répartition appliqués depuis 2017 :

95 % du fonds, soit près de 8 M€, seront redistribués aux communes mosellanes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne départementale. Un mécanisme de lissage garantit à chaque commune éligible une attribution minimale de 3 € par habitant ;

5 % du fonds, soit 420 124 €, seront attribués aux EPCI présentant les potentiels fiscaux par habitant les plus faibles. La répartition tient également compte de la taille moyenne de leurs communes.

Cette répartition repose ainsi sur des critères objectifs de richesse fiscale, afin de concentrer la solidarité départementale sur les territoires qui en ont le plus besoin.

5. LORRAINE AÉROPORT : UNE NOUVELLE AMBITION POUR SON AVENIR

Infrastructure stratégique pour l'attractivité économique, l'aménagement du territoire, les entreprises et les mobilités, Lorraine Aéroport doit aujourd'hui retrouver une véritable dynamique de développement. Le Département de la Moselle entend y prendre toute sa part, avec une conviction : l'avenir de la plateforme passe d'abord par la création d'activité, de nouvelles dessertes.

Le Département participera ainsi, aux côtés de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Metz, au financement d'une étude consacrée à l'organisation des moyens et au développement des activités de l'aéroport. D'un montant prévisionnel de 200 000 €, elle sera financée à hauteur de 50 000 € par le Département, soit 25 % de son coût.

Cette étude doit permettre de définir des scénarios chiffrés de développement du trafic passagers, mais aussi d'explorer les potentiels économiques du site, qu'ils soient aéronautiques ou extra-aéronautiques. Une première phase sera consacrée à la définition de la stratégie dont le rendu est prévu en février 2027.

> UNE STRATÉGIE À COPRODUIRE ET DES RÉSULTATS À ACCÉLÉRER

Pour le Département, cette démarche doit être l'occasion de changer d'ambition pour Lorraine Aéroport. La stratégie ne peut relever d'une approche principalement technico-administrative : elle doit être coproduite et portée politiquement par les exécutifs des collectivités partenaires.

La priorité doit être donnée au développement de l'activité avant d'envisager toute évolution du financement ou de la gouvernance. L'ouverture de celle-ci ne saurait devenir le préalable à un partage des déficits. Le Département souhaite au contraire engager une véritable offensive commerciale : prospection de compagnies, recherche de nouvelles dessertes, valorisation du foncier et de l'immobilier et développement de nouvelles activités aéronautiques et extra-aéronautiques.

Cette stratégie doit également tenir compte de la proximité de Luxembourg-Findel, non plus seulement sous l'angle de la concurrence mais en recherchant des complémentarités, notamment pour accueillir à Metz-Nancy-Lorraine des compagnies non luxembourgeoises qui ne peuvent se développer à Findel ou certaines activités susceptibles de trouver leur place sur la plateforme lorraine.

Enfin, le Département souhaite accélérer le calendrier. L'objectif fixé à l'horizon 2030 pour redynamiser la plateforme aéroportuaire, impose d'obtenir des premiers résultats rapidement.

> CHIFFRES À RETENIR

200 000 € — coût prévisionnel de l'étude

50 000 € — participation du Département de la Moselle

Février 2027 — validation attendue de la stratégie avant sa mise en œuvre

150 000 à 200 000 passagers — objectif de trafic à l'horizon 2030 recommandé par la Chambre régionale des comptes

6. MOBILITÉS : 100 M€ POUR ACHEVER DEUX AXES ROUTIERS STRATÉGIQUES

Améliorer les déplacements, désenclaver les territoires et renforcer l'attractivité économique de la Moselle : le Département fait de l'accessibilité routière un enjeu majeur de développement du territoire. Dans le cadre du volet Mobilités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, l'État, la Région Grand Est et les Départements concernés mobilisent 100 M€ pour achever deux liaisons structurantes : la RN4 entre Gogney et Saint-Georges et la VR52 avec le contournement de Rombas. Deux projets attendus de longue date, dont la mise en service est prévue fin 2029.

Le Département de la Moselle mobilise 18 M€ sur ces deux opérations. Au-delà de cet engagement financier, il porte directement la réalisation de la troisième et dernière phase de la VR52, dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Avec un objectif : achever les grands itinéraires structurants nécessaires aux déplacements des Mosellans et au développement des bassins économiques, industriels et logistiques.

> DEUX PROJETS, UNE MÊME AMBITION : MIEUX CONNECTER LA MOSELLE

À travers ces deux opérations, le Département défend une vision : la Moselle doit pouvoir compter sur des liaisons performantes aussi bien d'est en ouest que du nord au sud.

Cette responsabilité traduit l'ambition départementale de disposer d'une véritable alternative à l'A31, tout en améliorant la desserte du nord mosellan et de ses bassins industriels et logistiques.

RN4 : achever la liaison à 2x2 voies vers Strasbourg

La mise à 2x2 voies de la RN4 entre Gogney et Saint-Georges constitue la dernière phase de l'aménagement de cet axe entre Lunéville et Phalsbourg. Elle viendra se raccorder à la section Saint-Georges-Héming, mise en service en 2021, afin d'assurer la continuité de cette liaison structurante en direction de Strasbourg.

La participation départementale s'élève à **8 M€**.

L'opération représente un investissement de 70 M€. La Région Grand Est en assure la maîtrise d'ouvrage depuis le 1^{er} janvier 2025.

VR52 : le Département aux commandes d'un projet stratégique pour le nord mosellan

La troisième et dernière phase de la VR52 constitue un projet majeur porté par le Département pour améliorer durablement les mobilités dans le nord de la Moselle.

Devenu maître d'ouvrage de cet axe dans le cadre de la loi 3DS, le Département assure directement la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, la conduite des travaux et la gouvernance du projet avec l'État et la Région.

Le contournement de Rombas permettra d'achever une liaison continue à 2x2 voies entre l'A30 et l'A4 et d'offrir ainsi un itinéraire alternatif à l'A31, enjeu majeur pour les déplacements quotidiens comme pour l'activité économique du territoire.

L'investissement s'élève à **30 M€**, financés à parts égales par le Département, l'État et la Région.

> CHIFFRES CLÉS

100 M€ — investissement total pour les deux opérations

70 M€ — mise à 2x2 voies de la RN4 Gogney–Saint-Georges

30 M€ — troisième phase de la VR52 et contournement de Rombas

18 M€ — participation totale du Département de la Moselle aux deux opérations

Fin 2029 — mise en service prévue des deux infrastructures

7. COLLÈGES : LE DÉPARTEMENT SÉCURISE LES MOYENS POUR 2027

Alors que les établissements doivent préparer dès maintenant leur prochain exercice budgétaire, le Département de la Moselle fixe les moyens qui accompagneront le fonctionnement de ses collèges publics en 2027. Une volonté : donner de la visibilité aux établissements, préserver le pouvoir d'achat des familles et continuer à garantir les mêmes conditions d'apprentissage à tous les collégiens mosellans.

> DES MOYENS ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHAQUE COLLÈGE

Pour 2027, le Département arrête à **2 573 527 €** le montant de la dotation de fonctionnement attribuée aux collèges publics. Celle-ci sera versée dans son intégralité après le vote du Budget Primitif 2027.

Cette dotation repose sur plusieurs critères afin de tenir compte de la réalité de chaque établissement : nombre d'élèves, surfaces, besoins pédagogiques, mais également spécificités éducatives ou situations particulières.

Le Département consacre ainsi **764 431 €** à la dotation pédagogique, avec un accompagnement renforcé pour les collèges accueillant notamment des SEGPA, ULIS, élèves non francophones ou en situation de handicap, ainsi que pour les établissements classés REP et REP+. **3,38 M€** sont par ailleurs consacrés à la composante « Administration et Logistique ».

> PROTÉGER LES COLLÈGES FACE AUX VARIATIONS DU COÛT DE L'ÉNERGIE

Depuis 2022, le Département a fait le choix de prendre directement en charge les contrats de fourniture d'énergie et d'électricité ainsi que la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation pour les établissements concernés.

Cette internalisation a permis de préserver les budgets des collèges des plus fortes variations inflationnistes et de leur apporter davantage de visibilité dans la gestion de leurs dépenses.

> LE REPAS MAINTENU À 4,04 €

Autre décision directement perceptible pour les familles : le Département propose de maintenir le prix du repas à **4,04 €**, quel que soit le forfait choisi, de 1 à 5 jours.

Au-delà du tarif, le Département poursuit sa politique en faveur d'une restauration scolaire davantage ancrée dans le territoire. Sa centrale d'achat intègre déjà les marchés de **pain mosellan et de viande bovine mosellane**, dans une logique de développement des approvisionnements locaux et durables.

> FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT ET AU « SAVOIR NAGER »

Le Département maintient également son soutien à la pratique sportive des collégiens en finançant directement la mise à disposition des gymnases.

Une attention particulière est portée au « **savoir nager** » des **élèves de 6e** qui ne disposent pas encore du niveau attendu. Le Département prend en charge une partie des entrées en piscine et des transports. Pour 2027, les aides aux entrées devraient être maintenues au niveau de 2026 et une **augmentation de 5,88 % des barèmes de prise en charge du transport** sera proposée lors du vote du Budget Primitif 2027 afin de tenir compte de l'évolution des coûts.

8. CATHÉDRALE DE METZ : 110 000 € POUR VALORISER SA CRYPTTE

Emblème du patrimoine mosellan et site le plus visité du département avec plus de 800 000 visiteurs par an, la Cathédrale de Metz sera, le 28 septembre prochain, au cœur d'un événement exceptionnel avec la venue du Pape Léon XIV. À quelques jours de cette visite historique, le Département réaffirme son attachement à ce monument majeur en soutenant à hauteur de 110 000 € la réhabilitation et le réaménagement muséographique de sa crypte.

Porté par l'Œuvre de la Cathédrale de Metz, le projet, estimé à 490 000 €, vise à réhabiliter les espaces et à mieux protéger et mettre en valeur les objets uniques conservés dans la crypte.

Aux côtés de la Ville de Metz et de l'Eurométropole de Metz, également sollicitées à hauteur de 110 000 € chacune, le Département contribue ainsi à préserver et transmettre un patrimoine emblématique de la Moselle, à la croisée de son histoire, de sa culture et de son rayonnement touristique.

9. PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES : DES ENGAGEMENTS AUX ACTES

Garantir à chacune et chacun les mêmes possibilités d'évolution, de reconnaissance et d'épanouissement professionnel : c'est l'ambition portée par le Département de la Moselle à travers son plan d'action 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle. En 2025, la Direction des Ressources Humaines et du Lien Social a poursuivi ce travail de fond, de la rémunération à l'accès aux responsabilités, en passant par la mixité des métiers, l'équilibre des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences.

> UNE POLITIQUE SUIVIE ET MESURÉE

L'égalité professionnelle ne se décrète pas : elle se mesure. Le Département s'appuie ainsi sur 16 fiches actions, actualisées chaque année, et associe les représentants du personnel au suivi du plan. Le bilan 2025 a fait l'objet d'un travail spécifique avec les organisations syndicales avant sa présentation au Comité Social Territorial.

Cette démarche s'appuie également sur l'index de l'égalité professionnelle. Pour les données 2024 publiées en 2025, le Département obtient 87/100, contre 84/100 l'année précédente, avec notamment une progression de l'indicateur relatif aux écarts de taux de promotion entre les femmes et les hommes.

> AGIR SUR LES CARRIÈRES ET LES RÉMUNÉRATIONS

Le Département poursuit la mise en place d'une cotation objective des postes, destinée notamment à mieux prendre en compte les niveaux de responsabilité, les sujétions et l'expertise et à contribuer à l'égal accès aux postes à responsabilité. Un chargé de missions transversales RH a pris ses fonctions en juillet 2025 et engagé le travail de benchmark, d'état des lieux et d'analyse.

Le travail porte également sur les parcours professionnels. En 2025, 691 propositions de promotion ont été examinées selon les critères des lignes directrices de gestion, dont 468 concernant des femmes et 223 des hommes. Aucun recours n'a été enregistré à l'issue de la campagne. Des informations spécifiques ont parallèlement été diffusées aux agents et aux encadrants afin de rendre les règles de promotion plus lisibles.

Le Département a par ailleurs fait évoluer les règles du complément indemnitaire annuel afin que la maternité ou la paternité ne puisse pénaliser un agent dans l'attribution de cette prime.

> FAVORISER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS

L'égalité passe aussi par l'accès aux fonctions d'encadrement. En 2025, 23 agents ont accédé à des fonctions d'encadrement, dont 19 femmes et 4 hommes. Par ailleurs, 57 préparations aux concours ont été suivies, dont 43 par des femmes.

Le Département poursuit également son travail sur la mixité des métiers, alors que certains cadres d'emplois restent encore très genrés : les assistants socio-éducatifs sont ainsi féminisés à plus de 96 %, tandis que les adjoints techniques comptent plus de 96 % d'hommes. Identifier ces déséquilibres permet de mieux cibler les actions à conduire en matière de recrutement, d'orientation et de communication sur les métiers.

> MIEUX CONCILIER LES TEMPS DE VIE ET MIEUX PROTÉGER LES AGENTS

L'action du Département ne s'arrête pas à la carrière. Le plan intègre également l'articulation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale, avec deux nouvelles mesures relatives à la préservation de la vie privée recensées en 2025.

Enfin, la prévention et l'accompagnement occupent une place importante dans le dispositif. En 2025, 9 signalements ont été enregistrés dans le cadre du dispositif dédié et 22 agents ont été accompagnés à la suite de 16 événements traumatisants. Le Département agit également sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des violences conjugales ou intrafamiliales, considérant que l'employeur public a aussi un rôle à jouer dans la détection, l'orientation et l'accompagnement des victimes.

87/100

Index de l'égalité
professionnelle

contre **84/100** précédemment



19

femmes sur
23 agents

ayant accédé à des fonctions
d'encadrement en 2025



468

femmes

parmi les **691** propositions
de promotion examinées



16

fiches actions

pour piloter et évaluer
concrètement le plan 2024-2026





**Service presse du
Département de la Moselle**
Tél. 06 73 87 44 59
Courriel : presse57@moselle.fr

